



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
FRANCHE COMTÉ



région **BOURGOGNE**
FRANCHE-COMTÉ

Plan régional de conservation des oiseaux des zones humides agricoles (espèces PNA incluses) Bilan d'activités 2015



Réalisation : LPO Franche-Comté

Mars 2016

Plan régional de conservation des oiseaux des zones humides agricoles (espèces PNA incluses) Bilan d'activités 2015

Projet financé par :

DREAL Franche-Comté, Conseil régional de Franche-Comté
CEMEX/LPO France

région **BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**



Partenaires :



E.P.T.B. ÉTABLISSEMENT PUBLIC
territorial du Bressan
saône & doubs



Réalisation et maîtrise d'ouvrage :

LPO Franche-Comté

Maison de l'Environnement de Franche-Comté
7 rue Voirin
25000 BESANCON
☎ : 03.81.50.43.10
@ : franche-comte@lpo.fr



Nous remercions les salariés des structures partenaires, tout particulièrement :

Barlet Julien, Beschet Laurent, Blondel Guillaume, Droux Benoit, Durllet Pierre, Horent Sophie, Magnon Geneviève, Prudent Anne-Sophie, Tissot Bruno & Vincent Anne-Sophie.

Sans oublier bien sûr les nombreux observateurs bénévoles ayant transmis des données et/ou s'étant investis sur les opérations de conservation et sensibilisation en faveur des espèces

Rédaction : Noé Bourguet et Charlotte Bresson

Relecture : Jean-Christophe Weidmann

Photographies de couverture : de haut en bas et de gauche à droite : Contournement d'un nid de Vanneau © Maëva Dufour ; Jeunes Vanneaux sous leur parent © Maëva Dufour ; Prairie à Courlis avant la fauche centrifuge © Maëva Dufour.

Référence du document : Bourguet N. & Bresson C. (2016). Plan régional de conservation des oiseaux des zones humides agricoles (espèces PNA incluses). Bilan d'activités 2015. LPO Franche-Comté, PNR HJ, SMMAHD, EPTB Saône-Doubs, DREAL Franche-Comté, Fonds régional pour la biodiversité du Conseil régional de Franche-Comté, CEMEX/LPO France : 15 p. + annexes.

Table des matières

1	INTRODUCTION	2
2	LES ENJEUX DE CONSERVATION	2
	3.1. RAPPEL DE LA DEMARCHE	2
	3.2. RECAPITULATIF ET DETAIL DES INDEMNISATIONS	3
3	OBJECTIFS DU PROGRAMME D'ACTIONS	4
	4.1. OBJECTIFS GENERAUX	4
	4.2. OBJECTIFS OPERATIONNELS	4
4	RESULTATS ET EVALUATIONS	4
	5.1. RECRUTEMENT D'UN STAGIAIRE	4
	5.2. RESULTATS POUR LE VANNEAU HUPPE	4
	5.3. RESULTATS POUR LES AUTRES ESPECES A ENJEUX	7
	5.3.1. Le Courlis cendré	7
	5.3.2. Le Rôle des genêts	10
	5.3.3. La Marouette ponctuée	12
	5.3.4. Les passereaux prairiaux (Tarier des prés & Pipit farlouse)	13
5	CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES.....	14
6	BIBLIOGRAPHIE.....	16
	Annexe 1 : Contrats d'indemnisation proposés aux agriculteurs pour des mesures en faveur du vanneau huppé.....	17
	Annexe 2 : Contrats d'indemnisation proposés aux agriculteurs pour des mesures en faveur du Courlis cendré.....	19

1 INTRODUCTION

La Ligue pour la Protection des Oiseaux de Franche-Comté (LPO Franche-Comté) a développé un Programme Régional de Conservation des Espèces qui est une approche spécifique de la conservation d'espèces à enjeux, à une échelle régionale. Les objectifs généraux sont la mise en place d'actions ou de projets de conservation pour les espèces à enjeux (Courlis cendré, Vanneau huppé, Râle des genêts, Marouette ponctuée, Tarier des prés et Pipit farlouse) qui ne bénéficient pas, soit de plans d'actions nationaux, soit d'actions adaptées à leur situation régionale.

Un tel programme a été initié en 2011 en faveur du Vanneau huppé (De Saint-Rat 2012) Il s'est étendu aux autres taxons en 2012 avec la mise en œuvre d'actions concrètes à destination du Courlis cendré ou encore du Râle des genêts (Morin et *al.* 2013 ; LPO FC 2014).

Le présent rapport dresse le bilan des opérations engagées en 2015. La moyenne vallée de l'Ognon, de Beaumotte-lès-Pin jusqu'à la confluence avec la Saône et la vallée du Durgeon ont été prospectées ainsi que toutes les stations connues de vanneau en Haute-Saône y compris dans les périmètres des sites Natura 2000 de la Vallée de la Saône et de la Vallée de la Lanterne où les actions/suivis ont été initié(e)s en partenariat avec l'opérateur, l'EPTB Saône-Doubs. Une station dans le Jura a également été surveillée.

Ce programme bénéficie du soutien financier de la DREAL Franche-Comté, du Fonds régional pour la biodiversité de la Région de Franche-Comté et de fonds en provenance du mécénat CEMEX/LPO France.

2 LES ENJEUX DE CONSERVATION

3.1. RAPPEL DE LA DEMARCHE

Le projet porte sur les milieux prairiaux de la région au sens large (prairies de fauche, zones cultivées, marais, gravière dont l'exploitation est achevée, etc.), avec une priorité pour les zones de plaine comme le bassin versant de l'Ognon, vallée orpheline ne bénéficiant à ce jour d'aucune mesure de protection réglementaire ou de gestion conservatoire, ou encore la vallée du Durgeon, proche de Vesoul.

Ces écosystèmes fournissent en effet une contribution importante et spécifique à la biodiversité. Si les prairies fauchées forment l'habitat plus ou moins exclusif, en période de nidification d'une avifaune spécialisée, d'autres milieux non agricoles (marais, milieux humides) permettent aussi d'assurer la reproduction de quelques espèces patrimoniales. Les premières sont depuis plusieurs décennies altérées par les pratiques agricoles (fauche précoce, fertilisation, retournement au profit du maïs, etc.). L'impact des fenaisons précoces sur la dynamique des populations d'oiseaux prairiaux n'est plus à démontrer aujourd'hui, comme l'indique l'exemple du Tarier des prés (Broyer 2007). Dans ce cas, la protection des populations nicheuses passe par la conservation et/ou la restauration d'étendues de prairies de dimensions suffisantes et bénéficiant d'une gestion agricole basée sur le fauchage extensif. Les seconds ne bénéficient pas à ce jour, sauf de manière ponctuelle, de mesures de gestion propres à assurer la sauvegarde des enjeux ornithologiques identifiés.

Les espèces prairiales visées sont toutes des espèces à enjeux de conservation, inscrites sur la Liste Rouge en Franche-Comté : Râle des genêts, Marouette ponctuée, Vanneau huppé, Courlis cendré, Tarier des prés et Pipit farlouse.

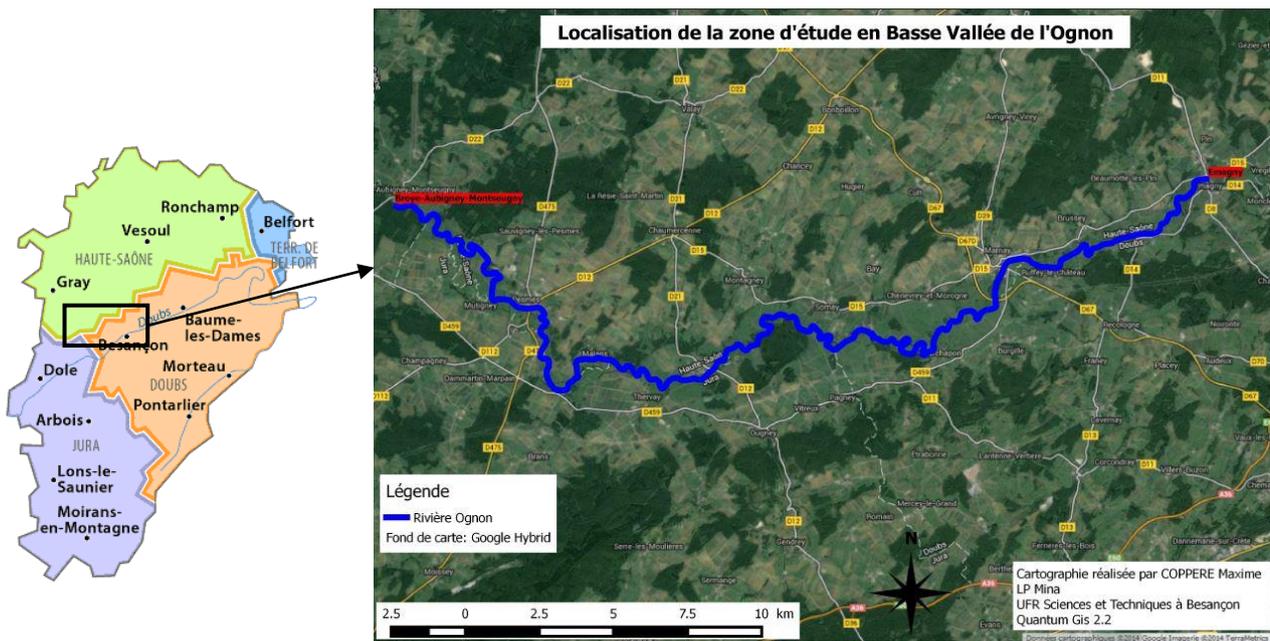


Figure 1. Localisation de la Basse vallée de l'Ognon à la jonction de trois départements © Maxime Coppere (2014)

Chaque espèce nécessite un traitement particulier avec une mention spéciale pour le Vanneau huppé nicheur en labour essentiellement à basse altitude. Dans son cas, des mesures de protection ponctuelles sont mises en œuvre, à savoir piquetage et marquage des nids en accord avec l'exploitant pour soustraire la zone de nid aux différents travaux agricoles ou plus simplement en limitant les interventions liées aux modes culturales ou encore en prélevant provisoirement les œufs avant le passage des engins (Annexe 1).

Pour les autres, inféodées strictement dans notre région aux prairies de fauche, leur prise en compte dépend étroitement du calendrier des fenaisons.

3.2. RECAPITULATIF ET DETAIL DES INDEMNISATIONS

Les indemnités susceptibles d'être versées aux exploitants agricoles sont calculées sur la base du Programme de développement rural hexagonal (PDRH 2007-2013). Le détail, hors vanneau, est fourni dans le tableau 1 ci-après.

	Retard de fauche au 15 juin	Retard de fauche au 1 ^{er} juillet	Retard de fauche au 15 juillet	Maintien de bandes refuges	Supplément fauche centrifuge
Rôle des genêts			277 €	+ 88 €/ha	+ 35 €/ha
Courlis cendré	142 €	209 €		+ 88 €/ha	+ 35 €/ha
Tarier des prés / Pipit farlouse		209 €		+ 88 €/ha	+ 35 €/ha

Tableau 1. Indemnités de base selon le PDRH 2007-2013 (valeur à l'hectare)

3 OBJECTIFS DU PROGRAMME D' ACTIONS

4.1. OBJECTIFS GENERAUX

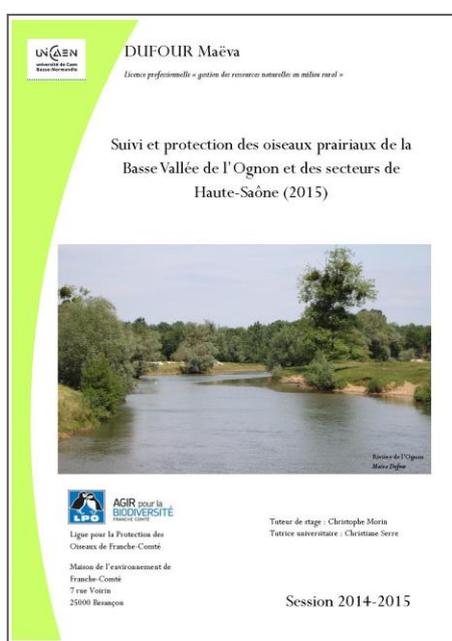
- cf. Morin et *al.* 2013

4.2. OBJECTIFS OPERATIONNELS

- cf. Morin et *al.* 2013

4 RESULTATS ET EVALUATIONS

5.1. RECRUTEMENT D'UN STAGIAIRE



Une stagiaire, Maëva Dufour, en licence professionnelle « Gestion des ressources naturelles en milieu rural » à l'UFR de Géographie de Caen est arrivé le 3 mars 2015 pour nous assister dans notre programme d'actions. Sa mission a porté sur l'étude et la protection des nids des espèces définies ci-dessous en Basse vallée de l'Ognon et sur les départements de la Haute-Saône, du Doubs et du Jura le cas échéant.

Dufour M. (2015). Etude et protection des oiseaux prairiaux en Basse Vallée de l'Ognon et du Durgeon (70). Licence professionnelle « Gestion des ressources naturelles en milieu rural », promotion 2014-2015. Université de Caen Basse-Normandie, LPO Franche-Comté : 49 p. + annexes.

5.2. RESULTATS POUR LE VANNEAU HUPPE

Action n°1 : Lancement de la veille sur la répartition des individus, prospections, suivis professionnels et bénévoles, animations du réseau de bénévoles

Comme l'an passé, à partir des connaissances disponibles sur la distribution des espèces à l'échelle de la région, grâce à Obsnatu la Base et son réseau de bénévoles, la LPO Franche-Comté a organisé une veille axée sur la période principale de nidification des oiseaux (mars à juin), dont l'objectif était de parer tous risques de destruction des nichées du fait des pratiques agricoles ou d'entretien par des actions de protection.

Calendrier et échéance de réalisation : Hiver 2014-2015/Printemps 2015.

Evaluation des résultats :

Suivis professionnels et bénévoles : 51 contributeurs répartis sur l'ensemble du territoire régional.

Nombre de données recueillies : 541 données de reproduction (indices probables ou certains) issues d'Obsnatu la base (http://franche-comte.lpo.fr/index.php?m_id=1) sur l'ensemble de la région, soit un nombre de données croissant par rapport à 2014 (278).

Secteurs traités : Vallées de l'Ognon, du Durgeon et Bresse-Jurassienne.

Secteurs traités par les partenaires : vallée de la Saône et de la basse Lanterne (EPTB Saône-Doubs) et vallée du drugeon (SMMAH), Haut Jura (PNR du Haut Jura).

Communes traitées par la LPO Franche-Comté (17 communes) : Breurey-lès-Faverney, Chenevrey-et-Morogne, Colombier, Cosges, Courchapon, Faverois, Fontainebrux, Jallerange, Malleray, Marnay, Nance, Pagny, Saulx, Sornay, Vaivre-et-Montoille, Vesoul, Villers-sur-Port.

Communes traitées par les partenaires (13 communes) : Arsure-Arsurette, Bannans, Beaujeu-Saint-Vallier-Pierrejux-et-Quitteur, Breurey-lès-Faverney, Dampierre-lès-Conflans, Dompierre-les-Tilleuls, Frasne, Gray, Houtaud, Mersuay, Les Rousses, Sainte-Colombe, Velet, Vy-lès-Rupt.

Action n°2 : en cas de signalement d'une nidification, animation foncière et prise de contacts avec la profession agricole avec proposition réactive d'interventions pouvant donner lieu à des indemnités. Afin de protéger les nids, les 3 solutions envisagées sont les suivantes (Rivière, 2013) :

- Pas d'intervention préjudiciable de l'exploitant, donc pas de piquetage.
- Si la ponte a lieu avant labour ou hersage, le nid et les œufs sont "prélevés" puis replacés au même endroit. L'exploitant peut donc travailler la totalité de son champ dans la continuité.
- Si le labour est déjà intervenu et que la ponte a été déposée postérieurement à celui-ci, le piquetage des nids est mis en place pour les protéger contre les semis et les traitements phytosanitaires. Une indemnité est possible, à hauteur de 25€ par nid piqueté (annexe : modèle de convention).

Calendrier et échéance de réalisation : printemps-été 2015.

Evaluation des résultats :

Intervenants : Maëva Dufour & Christophe Morin.

Nombre de contacts pris avec des agriculteurs : 6 exploitants ont été contactés pour les informer de la nidification de l'espèce sur leur parcellaire respectif ; des destructions ont malgré tout eu lieu en tout début de saison sur une des parcelles de Cosges suite à une incompréhension, « compensées » majoritairement ensuite par des pontes de remplacement (Dufour, 2015).

Nombre de zones d'intervention : 7 communes (Pagny, Marnay, Sornay, Breurey-lès-Faverney, Saulx, Cosge et Nance) (Dufour, 2015).

Nombre de couples reproducteurs suivis, surveillés : 35 c. recensés contre 25-32 c. en 2014 (LPO FC 2015) dont 10 c. pour la seule vallée de l'Ognon.

Nombre de jeunes produits avec certitude : > 29 juvéniles (Dufour, 2015), l'essentiel des poussins a été observé sur les secteurs suivis/surveillés.

Nombre de nids piquetés : 22 nids à Marnay, Sornay, Breurey-lès-Faverney, Saulx et Cosges protégés des travaux agricoles et des traitements phytosanitaires avec réussite.

Nombre de nichées préservées : 22 (Marnay, Sornay, Cosges, Breurey-lès-Faverney, Saulx).

Nombre de nichées ayant éclos de façon certaine après intervention : 22

Coût des indemnités : 225€

Vallées Concernées	Communes	Milieux	Nombre de couples	Nombres d'œufs	Nombres de poussins
Vallée de l'Ognon	Pagney	Gravière	5	?	7 mini
	Marnay	Déchaumé	2	3	2
	Sornay	Chaume de maïs	3	12	6 mini
Vallée de la Seille	Cosges	Chaume de maïs et semis de maïs	11	42	6 mini
	Nance	Semis de soja	3 mini	?	2 mini
Vallée de la Lanterne	Breurey-lès-Faverney	Semis de blé	3	12	?
		Gravière	2	?	échec
Vallée du Durgeon	Saulx (Tremblois)	Semis de maïs	4	16	5-6 mini
	Saulx (La Thélière)	Chaume de maïs et semis de blé	2	?	?
TOTAL	/	/	35	85	> 29

Tableau 2. Liste communale des sites de Vanneau huppé suivis en 2015



Figure 2. Localisation des couples de Vanneau huppé en BVO © Maëva Dufour

Action n°3 : Contacts avec les exploitants agricoles et opérateurs de site Natura 2000 pour engager des actions sur les zones Natura 2000 hors MAET (cultures), etc. Bilan de l'opération et anticipation sur les possibles interventions et adaptations à mener l'année suivante.

Calendrier et échéance de réalisation : Hiver 2014-2015 / printemps 2015.

Evaluation des résultats :

Consolidation du partenariat avec :

- les opérateurs/animateurs Natura 2000 : EPTB Saône-Doubs, opérateur/animateur du site Natura 2000 de la Vallée de la Saône et du site Natura 2000 de la Vallée de la Lanterne ;
- les agriculteurs ayant adhéré à la démarche en 2014 ont été rencontrés en début d'année 2015 pour formaliser le partenariat et recevoir leurs *desiderata*.

Poursuite des actions et émanation de nouveaux programmes :

- poursuite de la démarche, montage du projet et recherche de financements.
- accueil d'un stagiaire de mars à juillet 2016 pour travailler principalement sur la basse et moyenne vallée de l'Ognon et la vallée du Durgeon. Plus secondairement, un suivi et des mesures de protection peuvent être réalisés si besoin sur les sites Natura 2000 (Vallée de la Lanterne et Bresse jurassienne notamment), à la demande des animateurs Natura 2000, ou en périphérie. Des actions de conservation peuvent être prévues le cas échéant sur des sites de nidification isolés en Haute-Saône et ponctuellement, en dehors de ce territoire.

5.3. RESULTATS POUR LES AUTRES ESPECES A ENJEUX

5.3.1. Le Courlis cendré

Action n°1 : Lancement de la veille sur la répartition des individus, prospections, suivis professionnels et bénévoles, animations du réseau de bénévoles

Calendrier et échéance de réalisation : Printemps 2015.

Evaluation des résultats :

Suivis professionnels et bénévoles : 29 contributeurs

Nombre de données recueillies : 195 données de reproduction (indices possibles à certains) issues d'Obsnatu la base (http://franche-comte.lpo.fr/index.php?m_id=1).

Secteurs traités : Vallées de l'Ognon et du du Durgeon.

Secteurs traités par les partenaires : vallée de la Saône et de la basse Lanterne (EPTB Saône-Doubs), Basse vallée du Doubs (EPTB Saône-Doubs) et vallée du Drugeon (SMMAHAD).

Communes traitées par la LPO franche-Comté (18 communes) : Beaufort, Beaumotte-lès-Pin, Bonnaud, Bresilley, Brussey, Burgille, Chenevrey-et-Morogne, Colombier, Cosges, Courchapon, Jallerange, Mallerey, Marnay, Membrey, Mersuay, Pagney, Saulx, Thervay, Vincent.

Communes traitées par les partenaires (17 communes) : Aisey-et-Richécourt, Bannans, Bouverans, Fédry, Ferrières-lès-Scey, Fleurey-lès-Faverney, Frasne, Gray, Jussey, Longwy-sur-le-Doubs, Membrey, Mersuay, Ovanches, Purgerot, Pusey, Soing-Cubry-Charentenay, Vy-lès-Rupt.

Action n°2 : en cas de signalement d'une nidification, animation foncière et prise de contacts avec la profession agricole avec proposition réactive d'interventions pouvant donner lieu à des indemnités.

Calendrier et échéance de réalisation : Printemps – été 2015.

Evaluation des résultats :

Intervenant : Dufour Maëva et Christophe Morin.

Nombre de contacts pris avec des agriculteurs : 9 exploitants ont été contactés pour les informer de la nidification de l'espèce sur leur parcellaire respectif et 8 d'entre eux ont accepté des mesures de préservation contractualisées.

Nombre de zones d'intervention : 5 communes (Thervay, Brésilley, Chenevrey-et-morogne, Beaumotte-lès-pins, Colombier).

Nombre de couples reproducteurs suivis, surveillés : 8 couples.

Nombre de jeunes produits avec certitude : /

Nombre de nichées préservées : 6 nichées préservées des travaux agricoles sur 8 couples suivis.

Nombre de nichées ayant éclos de façon certaine : /

Nombre d'hectare protégés : 64,39 ha.

Coût des indemnisations : 2858 €.

Dans le cadre du PAEC créé sur la commune de Thervay et porté par le Grand Dole, cette année 2015 a connu la première mise en œuvre des mesures (MAEC) visant à protéger l'habitat du Courlis en période de reproduction en basse vallée de l'Ognon, de façon complémentaire aux mesures indemnisées portées par la LPO (Annexe 2). Avec une augmentation de 75 % des couples nicheurs dans ce secteur de la vallée de l'Ognon entre 2012 et 2015 (de 4 à 7 couples connus), ces actions synergiques sont cruciales pour consolider ce noyau de population.

Action n°3 : Contacts avec les exploitants agricoles et orientations sur les zones Natura 2000 hors MAEC. Anticipation sur les interventions et adaptations à mener l'année suivante. Bilan de l'opération.

Calendrier et échéance de réalisation : Printemps 2015 / Hiver 2015-2016.

Evaluation des résultats :

Consolidation du partenariat avec :

- les opérateurs/animateurs Natura 2000 et tous les partenaires concernés par la préservation des préservations de zones humides et agricoles. Des échanges et des retours d'expérience ont notamment eu lieu lors d'une réunion organisée le 21 janvier 2016 avec tous les partenaires : Communauté de communes Frasne-Drueon, opérateur du site Natura 2000 du Bassin du Drueon ; EPTB Saône-Doubs, opérateur/animateur du site Natura 2000 de la Vallée de la Saône et de la vallée de la Lanterne ; CPIE de la Bresse du Jura, animateur du site Natura 2000 de la Bresse jurasienne ; Réserve Naturelle du Lac de Remoray ; Parc Naturel du Haut-Jura.
- Consolidation du partenariat avec la profession agricole, notamment par la signature d'une convention partenariale entre la LPO Franche-Comté et la Chambre Régionale d'Agriculture. Une première traduction concrète de ce partenariat réside dans l'appui de la Chambre auprès de la LPO pour porter à la connaissance des agriculteurs les actions qu'elle entreprend dans le cadre de ce PRCE, afin de les mobiliser.

Poursuite des actions et émanation de nouveaux programmes :

- poursuite de la démarche, montage du projet et recherche de financements.
- accueil d'un stagiaire de mars à juillet 2016 pour travailler dans la continuité sur la basse vallée de l'Ognon et la vallée du Durgeon notamment. Intervention éventuelle en Bresse jurassienne, hors du site Natura 2000, si la colonie de Vanneau huppé se maintient à Cosges et Nance.

Vallées concernées	Communes	Milieux	Nombre de couples
Vallée de l'Ognon	Thervay	Prairie de fauche	2
	Brésilly	Prairie de fauche	1
	Chenevrey-et-morogne	Prairie de fauche et prairie en pâturage	3
	Beaumotte-lès-pins	Prairie de fauche	1
Vallée du Durgeon	Colombier	Prairie de fauche	1
Total	/	/	8

Tableau 3. Liste communale des sites de Courlis cendré suivis en 2015 en vallée de l'Ognon et du Durgeon.

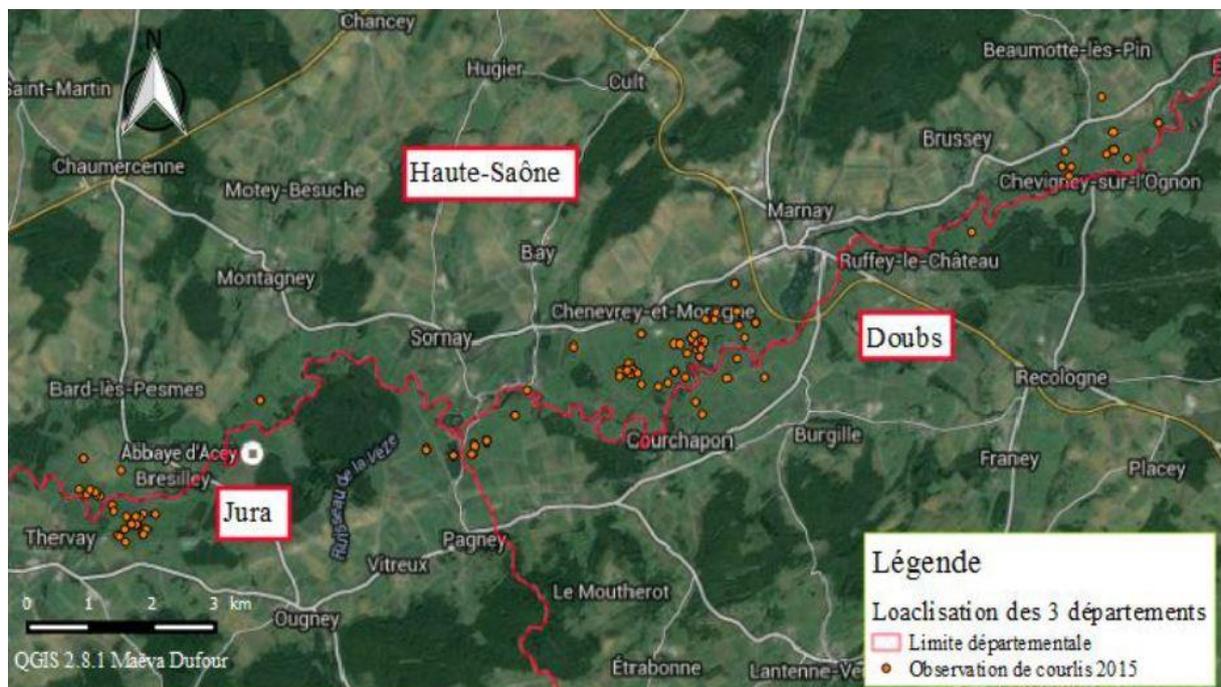


Figure 3. Localisation des couples de Courlis cendré en BVO © Dufour Maëva (2015).

5.3.2. Le Rôle des genêts

Action n°1 : Lancement de la veille sur la répartition des individus, prospections, suivis professionnels et bénévoles, animation du réseau de bénévoles

Calendrier et échéance de réalisation : Printemps – été 2015.

Évaluation des résultats :

Suivis professionnels et bénévoles : 15 contributeurs.

Nombre de données recueillies : 74 données de reproduction (indices possibles, probables ou certains) dont 60 données négatives issues d'Obsnatu la base (http://franche-comte.lpo.fr/index.php?m_id=1).

Secteurs traités : Vallées de l'Ognon, de la Saône et du Durgeon, Bresse jurassienne, Haut-Doubs et Haut-Jura.

Communes traitées avec présence de l'espèce (7 communes) : Le Bizot, Conflandey, Faverney, Grande-Rivière, Labergement-Sainte-Marie, Les Rousses, Vincelles.

Nombre de couples reproducteurs suivis, surveillés : minimum 9 chanteurs.

Nombre de jeunes produits avec certitude : /

Bilan par site (ZPS et hors ZPS) :

- FR4312006 – Vallée de la Saône : 2 chanteurs
- FR4312014 – Pelouses de la Région Vésulienne et Vallée de la Colombine : 0 chanteur
- FR4312008 – Bresse Jurassienne Nord : 0 chanteur
- FR4310112 – Bassin du Drugeon : 0 chanteur
- FR4310027 – Lac de Remoray : 3 chanteurs
- FR4312012 - Vallée et cotes de la Bienne, du Tacon et du Flumen : 0 chanteur
- FR4301309 - Tourbières et lacs de Chapelle-des-Bois et de Bellefontaine : 0 chanteur
- FR4301315 - Combe de Nanchez : 0 chanteur
- FR4301308 - Lacs et tourbières des Rousses, vallée de l'Orbe : 1 chanteur
- FR4312015 - Vallée de la Lanterne : 0 chanteur
- FR4301332 – Forêts, corniches calcaires, ruisseaux et de Vulvoz à Viry : 0 chanteurs
- Hors ZPS : 1 chanteur sur la Commune de Le Bizot (25), 1 chanteur sur Vincelles et 1 sur Grande-Rivière (39)

Deux contacts sur trois de Râles ont donc été réalisés en site Natura 2000 cette année.

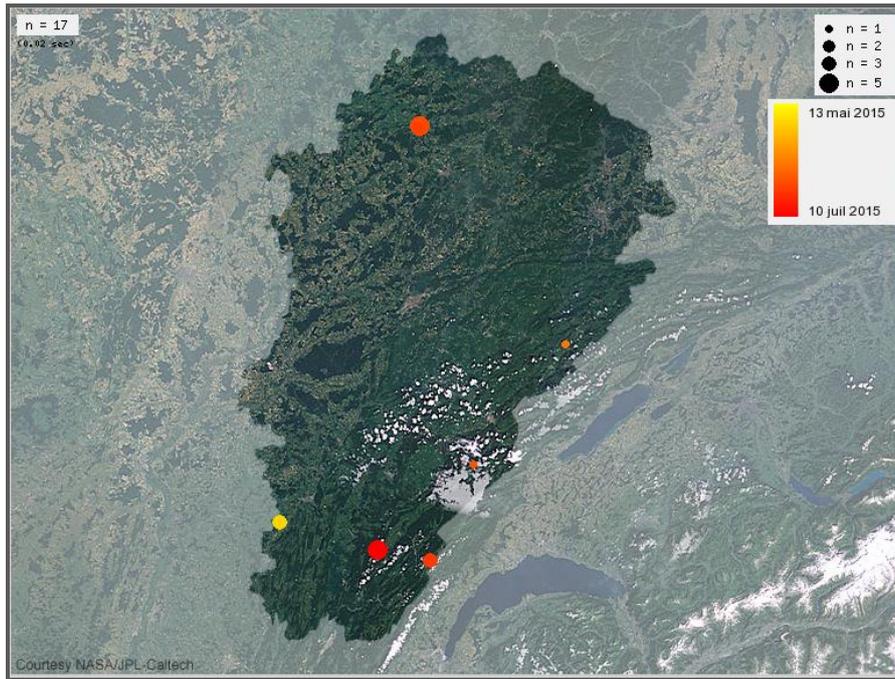


Figure 3. Localisation des chanteurs de Rôle des genêts en 2015.

Action n°2 : en cas de signalement d'une nidification, animation foncière et prise de contacts avec la profession agricole avec proposition réactive d'interventions pouvant donner lieu à des indemnités (Annexe 3).

Calendrier et échéance de réalisation : printemps-été 2015.

Evaluation des résultats :

Intervenants : Laurent Beschet et Bruno Tissot (RNN de Remoray), Anne-Sophie Vincent (PNR du Haut-Jura), Julien Barlet (PNR du Haut-Jura).

Nombre de contacts pris avec des agriculteurs : 1 exploitant de la Vallée de l'Orbe, à l'intérieur du périmètre Natura 2000, a été sollicité par le PNR du Haut-Jura pour retarder la fauche d'une parcelle, avec rachat du foin récolté (Durlet P. *comm. pers.*). Quant aux 3 chanteurs entendus dans la RNN du Lac de Remoray, ils étaient localisés dans des parcelles soumises à des MAEC pour de la fauche tardive.

Le Chanteur entendu à Grande Rivière (39) se trouvait en tourbière, aucune mesure de protection n'a donc été mise en œuvre.

Aucun individu n'a été contacté lors des points d'écoute réalisés sur les sites favorables de Marnay, Chenevrey-et-Morogne ou Pagney, à raison de deux passages pour chacun d'eux. Un point d'écoute a été effectué à Frambouhans suite à une donnée « Obsnatu » mais aucun nouveau contact n'a été établi.

Nombre de zones d'intervention : La LPO Franche-Comté n'a pas été sollicité cette année pour financer des mesures de fauche tardive sur les parcelles où des mâles chanteurs ont été entendus.

Nombre de nids piquetés : /

Nombre de nichées préservées : inconnu.

Nombre de nichées ayant éclos de façon certaine : /

Coût des indemnités : /

Action n°3 : poursuite du partenariat engagé avec les opérateurs de sites Natura 2000 hors zone MAET. Développement de la vigilance « Rôle », initiée en 2012, à l'échelle de la région. Bilan de l'opération et anticipation sur les possibles interventions et adaptations à mener l'année suivante.

Calendrier et échéance de réalisation : hiver 2014-2015 / printemps 2015.

Evaluation des résultats :

Consolidation du partenariat avec :

- les opérateurs/animateurs Natura 2000 : le Parc naturel régional du Haut-Jura, opérateur des sites « lacs et tourbières des Rousses, vallée de l'Orbe », « Tourbières et lac de Remoray » et « Vallée et Côtes de la Bienne, du Tacon et du Flumen » et le SMMAHD, opérateur du site du Bassin du Drugeon ;
A titre d'exemple, la LPO a signalé au PNR du Haut-Jura la présence d'un mâle chanteur à Grande Rivière.

Poursuite des actions et émanation de nouveaux programmes :

- Poursuite du programme d'actions 2014, montage du projet et recherche de financements
- Vigilance Rôle développée à l'échelle de la région

5.3.3. La Marouette ponctuée

Alors qu'en 2013 cette espèce notait des effectifs exceptionnellement élevés en Franche-Comté, aucun individu n'a été contacté en milieu agricole les années suivantes. En 2015, étant donné l'absence de cette espèce dans le secteur de la basse vallée de l'Ognon, aucune mesure de protection n'a été mise en place.

Action n°1 : Lancement de la veille sur la répartition des individus, prospections, suivis professionnels et bénévoles, animation du réseau de bénévoles

Calendrier et échéance de réalisation : Printemps 2015.

Evaluation des résultats :

Suivis professionnels et bénévoles : 5 contributeurs.

Nombre de données recueillies : 14 données de reproduction (indices possibles, probables ou certains) issues d'Obsnatu la base (http://franche-comte.lpo.fr/index.php?m_id=1).

Secteurs traités : Vallées de l'Ognon et Haut-Doubs.

Communes traitées avec présence de l'espèce (2 communes) : Chenevrey-et-Morogne, Labergement-Sainte-Marie.

Les rares observations de l'année se répartissent donc entre la plaine et le second plateau.

Nombre de couples reproducteurs suivis, surveillés : minimum 2 chanteurs.

Nombre de jeunes produits avec certitude : /

Action n°2 : en cas de signalement d'une nidification, animation foncière et prise de contacts avec la profession agricole avec proposition réactive d'interventions pouvant donner lieu à des indemnités.

Calendrier et échéance de réalisation : printemps-été 2015.

Evaluation des résultats :

Intervenants : Maëva Dufour et Christophe Morin.

Nombre de contacts pris avec des agriculteurs : Aucun contact pris cette année et aucune mesure de protection mise en place en raison de l'absence de cette espèce en milieux agricoles. Cette année, contrairement aux années précédentes (2013 et 2014), aucun chanteur n'a été entendu sur les sites favorables de la vallée de l'Ognon (Marnay, Chenevrey-et-Morogne).

5.3.4. Les passereaux prairiaux (Tarier des prés & Pipit farlouse)

Ces deux espèces n'ont pas niché en basse vallée de l'Ognon en 2015 et n'y nichent plus depuis plusieurs années. Cependant un couple de Pipit farlouse a été identifié en nidification probable (code atlas 5) dans la vallée du Durgeon à Colombier. D'autres sites ont été prospectés en Haute-Saône mais sans aucun contact.

Action n°1 : Lancement de la veille sur la répartition des individus, prospections, suivis professionnels et bénévoles, animations du réseau de bénévoles

Calendrier et échéance de réalisation : Printemps-été 2015.

Evaluation des résultats :

Suivis professionnels et bénévoles : 58 contributeurs.

Nombre de données recueillies : 293 données de reproduction (indices possibles, probables ou certains) issues d'Obsnatu la base (http://franche-comte.lpo.fr/index.php?m_id=1).

Secteurs traités par la LPO Franche-Comté et les partenaires : Vallées de la Saône & du Durgeon, tourbière des Seignes, vallée de la Lanterne, vallée du Durgeon, Lac de Remoray, Lac et tourbière des Mortes, vallée de l'Orbe, Prénove de Bise, le Mont d'Or, Vallée du Doubs en aval de Mouthe, Haut-Jura, vallée de la Vallière, Vallée de la Seille, Basse vallée du Doubs.

Communes traitées la LPO Franche-Comté et les partenaires (59 communes) : Aisey-et-Richécourt, Bannans, Beaufort, Bellefontaine, Bizot (Le), Blye, Bois-d'Amont, Bonnaud, Bouverans, Chaffois, Chapelle-des-Bois, Conflandey, Cosges, Étoile (L'), Favorney, Francalmont, Frébuans, Grande-Rivière, Granges-Narboz, Gray, Houtaud, Jussey, Labergement-Sainte-Marie, Lajoux, Mersuay, Montbouton, Mouthe, Narbief, Noël-Cerneux, Pesse (La), Petit-Noir, Prénovel, Purgerot, Pusey, Remoray-Boujeons, Rivière-Durgeon (La), Rixouse (La), Rousses (Les), Saint-Claude, Sainte-Colombe, Saint-Germain-en-Montagne, Saint-Pierre, Sarrageois, Septmoncel, Villedieu (Les), Vuillecin, Beaujeu-Saint-Vallier-Pierrejux-et-Quitteur, Bief-du-Fourg, Bonnevaux, Colombier, Fleurey-lès-Favorney, Frasne, Lepuix, Longevilles-Mont-d'Or, Quincey, Saulx, Vaux-et-Chantegrue, Vellefrie, Villeneuve-Bellenoye-et-la-Maize (La).

Nombre de couples reproducteurs suivis : 6 (certains)/12 (certains et probables) couples de Pipit farlouse, 15 (certains)/20 (certains et probables) couples de Tarier des prés.

Pour la seconde fois, aucune donnée en provenance de l'ancien camp militaire de Malbouhans n'a été transmise, toujours sans doute en raison de la fermeture du site et de sa surveillance par une société de sécurité.

Nombre de jeunes produits avec certitude : 4 reproductions réussies à Favorney, aux Rousses, à Montbouton et Conflandey pour le Tarier des prés ; 1 cas de reproduction renseigné à Colombier pour le Pipit.

Action n°2 : en cas de signalement d'une nidification, animation foncière et prise de contacts avec la profession agricole avec proposition réactive d'interventions pouvant donner lieu à des indemnités.

Calendrier et échéance de réalisation : printemps 2015.

Evaluation des résultats :

Intervenants : Maëva Dufour.

Nombre de contacts pris avec des agriculteurs : Aucun contact direct pris sur Colombier (Vallée du Durgeon), cependant l'exploitant avait été prévenu de la présence de l'espèce en 2014. Au vu de la localisation du couple de Pipit (à cheval entre une prairie de fauche et une prairie pâturée) et des pratiques agricoles menées sur ces parcelles (pâturage très extensif), aucune mesure de protection n'a semblé nécessaire.

Nombre de nichées ayant éclos de façon certaine : /

5 CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Cette quatrième année du programme d'actions en faveur de cinq espèces d'oiseaux en danger des zones humides livre des résultats encourageants.

D'un côté, le programme continue à porter ses fruits et se consolide auprès de la profession agricole : le nombre de nichées protégées de Vanneau huppé est le plus élevé obtenu jusqu'à ce jour (22 nids totalisant 85 œufs), et en ce qui concerne le Courlis cendré, 7 couples de Courlis cendré ont été suivis en vallée de l'Ognon avec, pour la première fois, 64 ha de prairies en fauche tardive qui ont été contractualisés auprès de 8 exploitants.

À côté de ces résultats encourageants dans le travail avec la profession agricole, l'effectif nicheur de Vanneau huppé en Haute-Saône semble se stabiliser par rapport à 2014, voire à augmenter (25-32 couples en 2014 et 32-40 en 2015). La poursuite du programme en 2016 nous permettra de déterminer si cette hausse est ponctuelle ou si elle se confirme.

Quant aux populations de Courlis cendré, l'effectif nicheur en vallée de l'Ognon a augmenté de 75 % entre 2012 et 2015 (Dufour, 2015), bien qu'il reste distribué sur les mêmes communes globalement. Son avenir est cependant modérément préoccupant à court terme, grâce au PAEC porté par la Communauté de communes du Grand Dole et animé pour partie par la LPO. Il permet en effet aux exploitants de contractualiser des mesures favorables à l'espèce sur le territoire de Thervey qui abrite la moitié de la population de la basse vallée. La LPO complète le dispositif avec des mesures « fauche centrifuge » et fauche retardée (au 15 juin ou après). Notons que la forte fidélité des couples à leur site de reproduction souligne l'importance de la mise en œuvre pérenne de ces deux programmes pour le maintien de la population de la basse vallée de l'Ognon.

À la différence de 2013 et 2014, les parcelles dans lesquelles des mâles chanteurs de Râle des genêts ont été entendues ont pu être traitées directement par les opérateurs des sites Natura 2000 (Val de Saône et PNR du Haut-Jura). Les observations hors site Natura 2000 n'ont pas donné lieu à des mesures de protection, soit parce que la présence d'un mâle chanteur sur plusieurs jours n'a pu être confirmée, soit parce que l'individu se trouvait en tourbière, non menacé par les travaux agricoles. Cette année la LPO n'a donc pas eu besoin de verser de mesures « flash » pour la protection du Râle des genêts.

Les deux dernières espèces pour lesquelles une veille a été assurée sont le Tarier des prés et le Pipit farlouse. En vallée du Durgeon, l'un des derniers couples nicheurs a été surveillé pour prévenir tous risques éventuels de destruction de nichées. Le territoire de ce couple étant localisé à cheval sur une prairie de fauche et une pâture exploitée extensivement (2 vaches), il n'a pas été jugé nécessaire de mettre en œuvre des mesures de protection.

Pour 2016 et les prochaines années, la LPO Franche-Comté a l'intention de continuer à mettre en œuvre avec le concours de la profession agricole les mesures de protection des nichées afin de stabiliser voire d'améliorer les effectifs nicheurs des oiseaux inféodés aux zones humides agricoles.

Elle a également l'ambition de faire évoluer ce PRCE en jouant sur différents leviers :

Premièrement, mieux mobiliser d'un côté la profession agricole en tirant parti du partenariat cadre noué en 2015 entre la LPO Franche-Comté et la Chambre Régionale d'Agriculture, et de l'autre, susciter davantage d'investissement des bénévoles pour le suivi des espèces ciblées par le programme.

Deuxièmement, consolider et développer le réseau des acteurs intervenant actuellement dans la préservation de ces espèces, afin de tendre vers l'exhaustivité des populations préservées pour les espèces les plus menacées par des actions directes de la LPO ou de partenaires locaux. Dans cette recherche d'amélioration du fonctionnement du réseau d'acteurs, l'attention sera également portée à la cohérence et à la complémentarité des programmes de conservation ciblant une même espèce dans des départements voisins, comme par exemple le Tarier des prés en vallée de la Saône, traité simultanément en Haute-Saône et en Côte d'Or.

Enfin, développer de nouvelles approches privilégiant une entrée ciblée sur les acteurs et les territoires, ainsi qu'une meilleure articulation avec les autres dispositifs existants ou en cours, tels le Contrat Territorial de Biodiversité.

6 BIBLIOGRAPHIE

Coppere T. (2014). Etude et protection des oiseaux prairiaux en Basse Vallée de l'Ognon et en Haute-Saône (70). Licence professionnelle "Métiers du diagnostic, de la gestion et de la protection des milieux naturels", promotion 2013-2014. Université de Franche-Comté, LPO Franche-Comté : 29 p. + annexes.

De Saint-Rat C. (2012). Plan régional de conservation d'espèces en faveur du Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*). Bilan d'activités 2011. LPO Franche-Comté, DREAL Franche-Comté, Union Européenne, CEMEX : 10p.+ annexes.

De Saint-Rat C. (2012).). Plan d'actions pour le Rôle des genêts – Région Franche-Comté. LPO Franche-Comté, DREAL Franche-Comté. 47 p.

Dufour M. (2015). Etude et protection des oiseaux prairiaux en Basse Vallée de l'Ognon et du Durgeon (70). Licence professionnelle « Gestion des ressources naturelles en milieu rural », promotion 2014-2015. Université de Caen Basse-Normandie, LPO Franche-Comté : 49 p. + annexes.

LPO Franche-Comté (2014). Plan régional de conservation des oiseaux des zones humides agricoles (espèces PNA incluses). Bilan d'activités 2013. LPO Franche-Comté, DREAL Franche-Comté, Union Européenne, CEMEX : 15 p. + annexes.

Maas S. & Morin C. (2014). Bilan 2014, enquête Rôle des genêts et données Marouettes. LPO Franche-Comté : 9 p.

Morin C., Maas S., Levret A. et F. Devillard (2013). Plan régional de conservation des oiseaux des zones humides agricoles. Bilan d'activités 2012. LPO Franche-Comté, DREAL Franche-Comté, Union Européenne, CEMEX, Fondation Nature & Découvertes : 17 p. + annexes.

Morin C., Guinchart M. & P. Legay (2008). Inventaires ornithologiques du site Natura 2000 de la Vallée de la Saône. Etat des lieux réalisé dans le cadre de la mise en œuvre du document d'objectifs. LPO Franche-Comté, BE Pascale & Michel Guinchart, DIREN Franche-Comté : 53 p. +annexes.

Rivière T. (2013). Etude et protection des oiseaux prairiaux en Basse Vallée de l'Ognon et en Haute-Saône (70). Licence professionnelle Métiers du diagnostic, de la gestion et de la protection des milieux naturels, promotion 2012-2013. Université de Franche-Comté, LPO Franche-Comté : 29 p. + annexes.



Contrat d'indemnisation

Entre :
.....
.....
.....

Et : La Ligue pour la Protection des Oiseaux Franche-Comté
Maison de l'Environnement de Franche-Comté
7 rue Voirin
25000 Besançon
Tel : 03.81.50.43.10

Objet : Attestation de protection des nids de Vanneau huppé

Je soussigné M.,

représentant le GAEC ou l'EARL.....m'engage à soustraire les nids de Vanneau huppé aux travaux agricoles, pour l'année 2015, sur le ou les îlot(s) n°....., lieu-dit « » à Les nids présents sont au nombre de.....

En contre partie, la LPO Franche-Comté s'engage à me verser une indemnisation de 25€/nid soit€ au total.

Le paiement se fera une fois les termes du contrat respectés par une vérification sur place de la LPO.

Cette action entre dans le cadre du Plan Régional de Conservation des Espèces que développe la LPO Franche-Comté, qui vise notamment à engager des actions de préservation/sauvetage de l'avifaune prairiale afin de maintenir, dans un état favorable aux espèces, l'habitat de nidification.

Les fonds mobilisés proviennent d'un partenariat entre la LPO France et le carier CEMEX via une convention nationale établie entre les deux structures, qui définit un programme de mécénat annuel.

Le présent contrat est valable jusqu'au versement de l'aide.

Fait à le.....

Signatures :

La LPO Franche-Comté

Le bénéficiaire



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
FRANCHE COMTÉ

Contrat d'indemnisation

Entre :
.....
.....
.....

Et : La Ligue pour la Protection des Oiseaux Franche-Comté
Maison de l'Environnement de Franche-Comté
7 rue Voirin
25000 Besancon
Tel : 03.81.50.43.10

Objet : Attestation de fauche centrifuge

Je soussigné M.,

représentant le GAEC ou l'EARL.....m'engage à mettre en place une fauche centrifuge, pour l'année 2015, sur la ou les îlot(s) n°....., lieu-dit « » à Soit une superficie totale deha.

En contre partie, la LPO Franche-Comté s'engage à me verser une indemnisation de 35€/ha soit€ au total.

Le paiement se fera une fois les termes du contrat respectés par une vérification sur place de la LPO.

Cette action entre dans le cadre du Plan Régional de Conservation des Espèces que développe la LPO Franche-Comté, qui vise notamment à engager des actions de préservation/sauvetage de l'avifaune prairiale afin de maintenir, dans un état favorable aux espèces, l'habitat de nidification.

Les fonds mobilisés proviennent d'un partenariat entre la LPO France et le carier CEMEX via une convention nationale établie entre les deux structures, qui définit un programme de mécénat annuel.

Le présent contrat est valable jusqu'au versement de l'aide.

Fait à le.....

Signatures :

La LPO Franche-Comté

Le bénéficiaire



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
FRANCHE COMTÉ

Contrat d'indemnisation

Entre :

.....

.....

.....

Et : La Ligue pour la Protection des Oiseaux Franche-Comté

Maison de l'Environnement de Franche-Comté

7 rue Voirin

25000 Besancon

Tel : 03.81.50.43.10

Objet : Attestation de fauche au 15 juin

Je soussigné M.,

représentant le GAEC ou l'EARL.....m'engage à mettre en place une fauche au 15 juin, pour l'année 2015, sur la ou les îlot(s) n°....., lieu-dit « » à Soit une superficie totale deha.

En contre partie la LPO Franche-Comté s'engage à me verser une indemnisation de 142€/ha soit€ au total.

Le paiement se fera une fois les termes du contrat respectés par une vérification sur place de la LPO.

Cette action entre dans le cadre du Plan Régional de Conservation des Espèces que développe la LPO Franche-Comté, qui vise notamment à engager des actions de préservation/sauvetage de l'avifaune prairiale afin de maintenir, dans un état favorable aux espèces, l'habitat de nidification.

Les fonds mobilisés proviennent d'un partenariat entre la LPO France et le carier CEMEX via

une convention nationale établie entre les deux structures, qui définit un programme de mécénat annuel.

Le présent contrat est valable jusqu'au versement de l'aide.

Fait à le.....

Signatures :

La LPO Franche-Comté

Le bénéficiaire